



Échelle de performance CO2

Inventaire des émissions cfr Manuel 4.0 – Échelon 1

1. Modification des limites organisationnelles

En 2025, Taveirne Algemene Ondernemingen N.V. a obtenu le certificat CO2-Conscient. Fin 2025, Vanormelingen-Stas et Spoorwerken Peeters (groupe Railco) ont été reprises par TACHA NV, la même société holding qui est également actionnaire de Taveirne Algemene Ondernemingen N.V. Suite à cette modification, les limites organisationnelles ont été redéfinies sur la base des méthodes du contrôle top-down et du contrôle opérationnel.

Les limites organisationnelles modifiées pour l'Échelle de performance CO2 englobent désormais les entités suivantes :

- Taveirne Algemene Ondernemingen NV,
- Railco NV, Vanormelingen – Stas NV et Spoorwerken Peeters NV,

TACHA NV faisant office de société holding au-dessus de ces entités.

Suite à cette modification, l'année de référence choisie précédemment a également été réévaluée et il a été décidé de retenir 2025 comme nouvelle année de référence pour l'Échelle de performance CO2, les émissions de toutes les entités situées dans les limites organisationnelles étant reprises. En outre, le passage au Manuel 4.0 - Échelon 1 a été effectué.

2. Inventaire des émissions 2025 après modification des limites organisationnelles

La base de l'Échelle de performance CO2 repose sur des mesures, des inventaires et des évaluations périodiques du CO2 produit par l'organisation. Il en résulte un inventaire des émissions de CO2. Nous obtenons ainsi une vision de nos flux énergétiques générés ainsi que des émissions de CO2 correspondantes.

L'inventaire des émissions a été établi conformément aux exigences de la norme ISO 14064-1 et est présenté ci-dessous.



	Catégorie d'activité	Émissions fossiles (tCO ₂) 2025	Part des émissions totales
Émissions directes de GHG - scope 1			
1.1	Combustion stationnaire	34	2%
1.2	Combustion mobile	1820	96%
1.3	Émissions de procédés	7	0,35%
1.4	Émissions fugitives	0	0%
1.5	Changements d'affectation des terres	-	
J Émissions indirectes de GHG - scope 2			
2.1	Électricité achetée basée sur le marché	41	2%
2.1	Électricité achetée basée sur la localisation	28	
2.2	Vapeur, chaleur, froid et air comprimé achetés	-	
Total des émissions de GHG (basé sur le marché)		1.902	100%

La répartition en émissions de scope 1 et de scope 2 est conforme au Greenhouse Gas (GHG) Protocol et au manuel de l'Échelle de performance CO₂.

- Les émissions de scope 1 (ou *émissions directes*) sont des émissions de CO₂ provenant de sources de CO₂ dont l'*organisation* est propriétaire ou qu'elle contrôle. Il s'agit par exemple des émissions dues à la combustion de combustibles fossiles dans des chaudières, des fours ou des véhicules propres.
- Les émissions de scope 2 (émissions indirectes liées à l'énergie importée) sont des émissions de CO₂ résultant de la production d'électricité, de chaleur, de froid et de vapeur consommés que l'*organisation* a achetés (ou introduits d'une autre manière dans les limites organisationnelles).

Tant pour Taveirne que pour Vanormelingen-Stas / Spoorwerken Peeters, les émissions de scope 2 sont faibles par rapport aux émissions de scope 1. Les émissions de scope 1 résultent principalement de l'utilisation de diesel (sur chantier et pour la mobilité).

La figure ci-dessous présente les émissions totales de scope 1 et de scope 2 par entité pour 2025.

